MANPOWER, DES SOLUTIONS SUR-MESURE AU SERVICE DU SECTEUR PUBLIC

Depuis la loi du 3 août 2009, et par dérogation au principe d'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires, **les administrations publiques peuvent faire appel à une entreprise de travail temporaire pour recruter des agents non titulaires**.

TRAVAIL TEMPORAIRE, RECRUTEMENT, ÉVALUATION ET FORMATION PROFESSIONNELLES

Pour répondre à tous vos enjeux et concilier satisfaction des usagers et continuité du service public, Manpower met à votre disposition son expertise RH et une **organisation dédiée au secteur public, composée de collaborateurs spécialement formés** et sensibilisés.

www.manpower.fr

Manpower®

Manpower France - Siège social : Immeuble Eureka - 13, rue Ernest Renan - 92723 Nanterre Cedex - www.manpower.fr - SAS au capital de 50 000 000 €
RCS Nanterre 429 955 297 - Code APE 7820 Z - Notre garant financier (Art. L 1251- 49 et suivants du code du travail) est la BNP Paribas - 37/39, rue d'Anjou - 75008 Paris